



Compte rendu

Réunion de Bureau du 25 novembre 2021

Présents :

Alexi Seves *Président*

Gabriel Negre *Vice-Président*

Samuel Falcou *Trésorier*

Esther Annézo-Sébire *Vice-Trésorière*

Thomas Escaffre *Secrétaire*

Gautier Bombal *Membre*

Marie Delaroche *Membre*

Othmane Noumane *Membre*

Gauthier Béchet *Membre*

Pierre Bertozzi *Membre*

Lieu de table : Local de l'association



Trésorerie

Le bilan financier de la semaine est le suivant, hors adhésions :

Débits (entrées)	-	Crédits (sorties)	-
1/2 adhésion Muzak	10.00	11 places de théâtre (Pôle Théâtre)	-154.00
Encaissement sortie à Lyon du Pôle Voyages	720.00	Dégustation du club Œnologie	52.81
Encaissement sortie théâtre du Pôle Théâtre	50.00	Billets de train pour le voyage à Lyon (Pôle Voyages)	1201.20
		Activité du club Arts Culinaire	192.83
		Activité du club Arts Culinaire	181.12
		Prêt pour le Gala	10000.80

Associatif

Aucune description ni nouveauté.

Pôles

Aucune description ni nouveauté.

Discussions diverses

Shock All Art In L'organisation se poursuit, principalement avec l'ENSEEIH. Les étudiants des autres écoles se sont retirés de l'organisation du projet, notamment car leurs associations ne pouvaient pas contribuer au financement de l'évènement. L'ENSEEIH s'occupe de la recherche de sponsors. Du côté de Supaéro, une réunion est prévue cette semaine avec la sécurité et



les référents Covid pour discuter de la faisabilité et des modalités de l'évènement.

Présenté par Alexi Seves

Prêt pour le Gala L'association du Gala a demandé un prêt de 10000,80€ à l'Association des Arts. Le bureau a décidé de leur accorder mais suite à des retours de certains adhérents, nous tenons à développer ci-dessous des éléments de contexte et des explications.

Contexte : Le Gala est une association indépendante qui reçoit habituellement une subvention de l'administration de l'école. Cependant, suite à des délais avec cette-dernière, il a eu besoin de prêts afin de financer leurs installations, avant de récupérer la subvention de l'administration et l'encaissement des billets. Le bureau de l'association du Gala nous a donc contacté pour un emprunt de 10000,80€.

Réponse du bureau : Compte tenu de l'argent qui était disponible (38664,96€), de l'activité habituelle des clubs et des pôles et de la subvention exceptionnelle (8000€) accordée à l'AA, nous avons considéré que le montant du prêt était compatible avec la trésorerie disponible et les budgets normalement alloués aux clubs. Un vote a été mené pour valider la solution expliquée ci-dessous : il a été validé à 5 votes sur 5 le 25/11/21.

Solution choisie : Un prêt à une association est illégal selon **l'article 36** du Règlement intérieur de l'AA. En effet, un prêt ne peut être consenti qu'à un membre ou un membre d'honneur (voir les définitions dans les **articles 2 et 5** des Statuts). La solution choisie est donc de consentir le prêt à Samuel Falcou, trésorier de l'AA, qui lui-même effectue un prêt à l'association du Gala.

Conformément à **l'article 36** du Règlement intérieur, Samuel a écrit une reconnaissance de dette mentionnant le montant du prêt et la date prévue pour le remboursement : au plus tard le 17/12/21. Samuel a également fourni à l'AA un chèque de 10000,80€, conformément à **l'article 39**.

Comme expliqué précédemment, cette solution a été approuvée



par le bureau, et le virement a été effectué.

De fait, cette solution entre à la fois dans le cadre légal de l'AA et dans la rigueur qui en découle, et ne met pas en péril les budgets des clubs et des pôles - d'autant plus qu'il sera remboursé très rapidement. Nous invitons qui le souhaite à consulter le Règlement intérieur et les Statuts en pièce-jointe, et nous souhaitons rassurer nos membres les plus anxieux : avec les informations qu'il a et les discussions qu'il mène, le bureau sait ce qu'il fait et ne met pas en péril les activités de l'association.

Présenté par le bureau

Fin du compte rendu.